



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION OCTOBRE 2026

1. Lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2026, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant :

Numéro	Titre	Objet
601-47	<i>Règlement 601-47 modifiant le Règlement de zonage 601 afin de prévoir une exception au contingentement pour permettre l'agrandissement d'un établissement existant de vente de véhicules dans la zone C-01</i>	Ce règlement vise à permettre l'agrandissement d'un concessionnaire automobile déjà existant (Mazda) dans la zone C-01 sur un terrain situé de l'autre côté d'une voie publique, sans que cet agrandissement soit considéré comme un nouvel établissement aux fins des règles de contingentement.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **22 septembre 2026 à 18h00**, à la mairie, située au 2579, rue de l'Église à Val-David.
3. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou toute autre personne qu'il désignera expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Le premier projet de règlement 601-47 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
5. Le premier projet de règlement peut être consulté sur le site web de la Municipalité à l'adresse <https://www.valdavid.com/publications/> dans la section *Règlements d'urbanisme*. Des copies sont également disponibles à la mairie aux heures normales de bureau.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 14 septembre 2026

(Signé)
Me Patrick Trudeau
Greffier-trésorier adjoint